



Bureau du 09/12/19

Présents : Jacqueline Blondel, Jean-Paul Hostert, Bernard Prospéri, Thomas Dubreuil, Jean-Michel Favre.

Excusés : Lucien Seldran, Cyril Colombon

Assiste : Jean-Luc Guillot

1- Topo sur les rencontres avec Le Délégué Général aux partenaires, des élus de la Métropole et de la Ville de Lyon

Réunion le 23/10/19 avec Mrs Madinier et Poullain (Délégué Général aux territoires et partenariats et Directeur de l'évaluation et de la performance) : <D:\Travail\AA-GOURGUILLONNAISE\GESTION SIEGE\documents statutaires\réunion DEP\19-20\Réunion Gourgui 2.doc>

Réunion le 20/11/19 avec M Pierre Diamantidis (Conseiller Métropolitain) : Suite à la Parution des Potins d'Angèle du 07/11/19 : [CAB revue de presse 07-11-2019.pdf](#), J'ai demandé une entrevue aux personnes mises en cause dans cet article dans le but de rétablir la vérité des chiffres et de la situation de la Gourgui. Celle-ci a duré plus de 2 heures où effectivement, il a été fait part du montant important alloué à notre association par rapport au nombre d'adhésions de métropolitains. A terme la Gourguillonnaise devrait être autonome (plus de personnels mis à disposition) et se doit de promouvoir ses activités pour atteindre cet objectif et avoir au moins 1000 adhérents ! Il nous engage à augmenter nos cotisations et à gérer notre association comme une entreprise pour tendre vers l'autonomie financière . A l'issue de cette réunion, il reconnaît que c'est un grand changement (brutal) et qu'il ne peut se faire d'un seul coup. Lors de la Prochaine délibération du 16/12/19, il devrait être plus indulgent

Réunion le 27/11/19 avec Mme Picot et M Loïc Graber (mairie du 7è) : <D:\Travail\AA-GOURGUILLONNAISE\GESTION SIEGE\courriers\Réunion Gourgui3.doc>

Après ces entretiens, Monsieur Grivel nous a adressé un courrier le 27/11 nous indiquant que la délibération du 16 décembre comprendrait pour 2019, une subvention de 169 000€ pour financer la mise à disposition des locaux et du personnel. Elle serait complétée pour 2020 d'une mise à disposition de deux agents du 1er janvier au 31/08/2020 avec une subvention de 52 000€ pour leur financement et une mise à disposition du 4 commandant Ayasse diminué de 600m² au 1/01/20 et du 343 rue Paul Bert à titre gratuit. <D:\Travail\AA-GOURGUILLONNAISE\GESTION SIEGE\courriers\décision Grivel 19-20.PDF>.

Cependant, Jacqueline Blondel informe que la délibération est reportée au 20 janvier 2020 certainement dans le but que les services de la Mairie et de la Métropole aient plus de temps pour étudier le projet de transformation des locaux en « maison de la culture de quartier » où la mutualisation des moyens et des matériels servirait aux associations de la Ville de Lyon.

2- Point financier 19-20 du siège et des sections

Au niveau du siège, deux subventions ont été allouées par le CCAS ; 1802€ et la Ville de Lyon, 10 000€.

Le siège n'est plus en capacité d'avancer les salaires des intervenants des sections Musique et Danse.

Celles-ci doivent donc alimenter leur compte en banque afin que le Trésorier Général puisse les prélever des sommes nécessaires au remboursement mensuel des salaires.

Au 09/12/19, le compte de la Gourguillonnaise s'élève à 33 910 ,61€, Jean-Paul Hostert fera une projection pour déterminer l'enveloppe budgétaire pour terminer la saison.

Certaines sections ont des comptes en excédent et s'il a été convenu qu'elles conservent leur trésorerie, elles pourraient à titre exceptionnel, sans que cela constitue une règle, consentir à aider le siège à régler les fluides.

3- Fonctionnement de l'association (promotion de nos activités, animation interne)

* création d'une commission dans le but de

-Promouvoir nos activités sur les différents lieux de la Métro, Ville de Lyon

-animer la vie interne de l'association

-participer aux événements quartier, Ville de Lyon, métro

4- Réaménagement des lieux de stockage

- Il est acté que ce lieu doit être remis à disposition de la Métropole au 31/12/19 (un délai est demandé pour le conserver le temps qu'un nouveau projet associatif avec la mairie d'arrondissement soit monté). Il doit être vidé et le matériel nécessaire à nos activités rangé dans les 1000m² qui reste. La section théâtre a investi l'ex salle de réserves pour entreposer ses costumes et petits accessoires. La salle de stockage de la musique regroupe dorénavant tout ce qui concerne le matériel hifi- audio, musical,... Les placards muraux du studio de danse sont réservés au matériel de la Danse.
- Il est demandé à toutes les sections, responsables, adhérents qui ont du matériel à conserver à venir le ranger, le récupérer d'ici le 16/12/19. Après cette date, des mesures seront prises pour libérer les 600m² comme convenu.

5- Point sur la rentrée 19-20 par les sections

- Les sections doivent communiquer à Jean-Luc la liste de leurs adhérents (nom, prénom, email, téléphone, source) avant le 19/12/19
- Elles sont invitées à transmettre les événements marquants afin que ceux-ci soient diffusés, partagés et promus.

La Section Photographie nous invite d'ores et déjà à retenir la période du 06 au 14/01/20 pour venir admirer à l'Hôtel de la Métropole son exposition sur le Musée Confluence. Le Vernissage étant prévu le 07/01/20.

Il est d'ailleurs souhaitable que d'autres sections viennent ce jour là pour promouvoir leurs activités (chorale, Batucada, Théâtre,...) et donc la Gourguillonnaise

La section Théâtre quant à elle a créé une nouvelle troupe « la Petite Cie » qui est ouverte à tous et toutes

6- Questions diverses (date AG pour clore exercice 18-19)

-La date retenue par le bureau est le : 02/03/20. Les experts comptables et le commissaire aux comptes en seront avertis

-organisation d'une conférence sur la Self-Défense :

les organisateurs Richard Daddario, Maud Gauthier sont bénévoles ne se font rembourser que les frais kilométriques, demandent d'offrir un verre d'amitié en fin

de conférence aux participants, durée environ 3 heures, samedi matin, si entrée et buvettes = elles sont au bénéfice de la Gourguillonnaise

Besoin en matériel : écran, vidéo-projecteur, chaises 50, tables 3 ou 4

Le bureau est d'accord pour que ce type de conférence ait lieu cependant le système de mise à disposition reste ; mise à disposition des locaux en échange d'une indemnité forfaitaire ou une participation de 40% de la billetterie avec un minimum de 100€.

Un courrier en ce sens sera adressé à ces conférenciers.

Pour les vacances de Noël, les agents de la Métropole seront en congés, en conséquence

La Gourguillonnaise sera fermée pour les activités sans responsable de section du 23/12 au 03/01/20 inclus.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et toutes

Le Secrétaire

Bernard Prospéri

La Présidente,

Jacqueline Blondel